

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

**PRESENTS** : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. COMBE Jean-Pierre ; M. HUGUET Bruno ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GOMES Sandra qui a donné procuration à Mme TIXIER Monique ; M. MALOT Hervé qui a donné procuration à M. GOUYARD Gilles.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 mars 2018 à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état émis par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) concernant les bases des impôts locaux pour 2018 (taxe d'habitation et taxes foncières). Sans augmentation des taux, le produit attendu sera de 108.589,00 €. Compte tenu de la masse salariale qui est en net accroissement du fait de la quasi-disparition des contrats aidés par l'Etat, Madame le Maire propose d'augmenter les taux d'environ 2%, ce qui ferait un gain de 4.417,00 € pour les recettes de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de fixer les taux des taxes locales pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,17 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,93 %
- Taxe foncière (non bâti) : 68,79 %

### BUDGET PRIMITIF 2018

Madame le Maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

#### Section de fonctionnement :

#### RECETTES

Chapitre 013 Atténuations de charges :	3 900,00 €
Chapitre 70 Produits des services :	10 900,00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	146 776,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	64 805,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	12 300,76 €
Chapitre 76 Produits financiers :	1,00 €
002 Excédent antérieur reporté :	102 355,24 €

---

341 038,00 €

## DEPENSES

Chapitre 011 <i>Charges à caractère général</i> :	110 215,00 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel</i> :	114 480,00 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante</i> :	52 827,00 €
Chapitre 66 <i>Charges financières</i> :	9 315,00 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre de section à section</i> :	803,00 €
Chapitre 023 <i>Virement à la section d'investissement</i> :	53 398,00 €

---

341 038,00 €

Madame le Maire fait remarquer que la masse salariale est en augmentation car la Commune bénéficie de moins en moins d'aides de l'Etat.

Deux agents ne peuvent plus bénéficier de contrat aidé et ont été nommés sur des emplois permanents de non titulaire de la fonction publique territoriale : Madame Angélique BELLARD, ATSEM depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, et Monsieur Sébastien DESNIER, agent d'entretien de la voirie et des bâtiments depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. De plus, le gouvernement a décidé de diminuer de façon drastique le nombre de contrats aidés dont pouvaient notamment bénéficier les collectivités locales. Aussi, Madame le Maire a demandé des contrats aidés à compter du 1<sup>er</sup> mai pour Mesdames Christelle BARRIER et Marion MAGNIEZ, employées comme ATSEM et à l'entretien des locaux, dont le CUI actuel arrive à terme le 30 avril 2018. Si la Commune ne peut pas bénéficier de contrat aidé pour ces deux agents, le coût salarial sera nettement augmenté par rapport aux CUI actuels qui bénéficient d'une aide à 50% et d'une exonération de charges.

### Section d'investissement :

#### RECETTES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Excédents antérieurs reportés :</i>		52.735,75 €	52.735,75 €
<i>FCTVA :</i>		18 000,25 €	18 000,25 €
<i>Taxe d'aménagement :</i>		7 000,00 €	7 000,00 €
<i>Sub ministère Intérieur pour voirie 2018 :</i>		10 000,00 €	10 000,00 €
<i>FIC pour enfouissements rue du Pré d'Amour :</i>		2 175,00 €	2 175,00 €
<i>FIC pour voirie 2018 :</i>		7 932,00 €	7 932,00 €
<i>DETR travaux accessibilité salle poly :</i>	14.018,00 €		14 018,00 €

#### Ecritures d'ordre :

<i>Amortissement dépenses SIEG :</i>		803,00 €	803,00 €
<i>Virement section fonctionnement :</i>		53 398,00 €	53 398,00 €
	14 018,00 €	152 044,00 €	166 062,00 €

## DEPENSES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Remboursement capital emprunt :</i>		20 021,00 €	20 021,00 €
<i>Dépenses imprévues :</i>		9 000,00 €	9 000,00 €
<i>Enfouissements rue du Pré d'Amour :</i>	18 582,00 €	2 175,00 €	20 757,00 €
<i>Matériels divers :</i>	1 000,00 €	24 300,00 €	25 300,00 €
<i>Immobilisations en cours :</i>	846,00 €	90 138,00 €	90 984,00 €
	20 428,00 €	145 634,00 €	166 062,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote le Budget Primitif par chapitre et l'adopte à l'unanimité.

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION GAZ**

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Commune de Montpensier dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel dont la gestion a été concédée à GRDF par un traité conclu le 4 octobre 1992 pour une durée de 30 ans. Ce traité arrivant bientôt à son terme, le directeur territorial de GRDF a rencontré Madame le Maire en vue de lui proposer un renouvellement anticipé de ce contrat qui lie la Commune à GRDF.

Madame le Maire précise qu'il existe sur Montpensier une longueur de réseau gaz de 6,022 Kms avec 21 foyers raccordés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, autorise Madame le Maire à signer un nouveau traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la Commune de Montpensier et GRDF, et ce pour une durée de 30 ans.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Compteur LINKY :**

La Commune de Montpensier, comme les autres communes adhérentes, a donné la compétence de l'alimentation en électricité et en gaz au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme. En conséquence, c'est ce dernier qui est propriétaire des compteurs. Aucune commune ne peut s'opposer à l'installation des compteurs LINKY, puisque c'est la loi. Un document explicatif sur le sujet est consultable en mairie.

### **2 – SEMERAP :**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Syndicat Sioule et Morge. Ce courrier vient en soutien à Monsieur Jean MICHEL, son Président. En effet, Monsieur Jean MICHEL est également Président du conseil d'administration de la SEMERAP (Société d'Exploitation Mutualisée pour l'Environnement, les Réseaux, l'Assainissement dans l'intérêt du Public) et il est remis en cause dans la gestion de cette société.

Le Conseil municipal, unanime, encourage Madame le Maire à apporter son soutien à M. J. MICHEL qui a beaucoup œuvré pour la distribution de l'eau potable qui est un service public essentiel à la vie quotidienne de la population.

### **3 – Chèque Energie :**

Une information est parvenue en mairie sur l'attribution des chèques Energie. Ces derniers sont attribués sous conditions de ressources et viennent en déduction des factures d'énergie. Les foyers susceptibles d'en bénéficier vont recevoir automatiquement le chèque Energie par voie postale.

### **4 – Travaux en cours sur la commune :**

Monsieur Gilles GOUYARD, 1<sup>er</sup> adjoint, informe l'assemblée que 50 tonnes de cailloux ont été répandues dans les chemins. L'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de Deneuille-lès-Chantelle est intervenu pour les premiers travaux.